

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet dernier, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

| | |
|--------------------------|--------------|
| Christiane Blouin | siège no : 2 |
| Stéphanie Blouin Lacasse | siège no : 3 |
| Darkise Richard | siège no : 4 |
| Louise Morin | siège no : 5 |
| Charles Beauchemin | siège no : 6 |

| | |
|-----------------|--------------|
| Absente : | |
| Valérie Roberge | siège no : 1 |

RÉSOLUTION
113-09-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance extraordinaire du 30 septembre 2021 soit tenue par voix téléphonique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION
114-09-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 30 septembre soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
115-09-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et présenté.

ADOPTÉE

REPORT RÉUNION DU 4 OCTOBRE AU 6 OCTOBRE 2021.

La secrétaire informe le conseil municipal que nous devons reporter la réunion du 4 octobre pour le 6 octobre en vue de la signature de la résolution de l'étude de regroupement entre la municipalité de La Morandière et de Rochebaucourt. La réunion doit être coordonnée avec celle de La Morandière le 6 octobre 2021.

RÉSOLUTION
116-09-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie-Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de reporter la réunion du 4 octobre pour le 6 octobre en vue de la signature de la résolution de l'étude de regroupement entre la municipalité de La Morandière et de Rochebaucourt. La réunion doit être coordonnée avec celle de La Morandière le 6 octobre 2021.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec, très